

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 701

présenté par

M. Kert

ARTICLE 1ER BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mariage civil est par essence un mariage républicain.